

## PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429,

JEUDI, 11 février 1937.

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit, pour la première fois de la session, à onze heures du matin, aujourd'hui, sous la présidence de M. MacLean (Prince).

Sont présents les membres désignés du Comité dont la liste suit: MM. Brooks, Farquhar, Ferron, Fiset, Sir Eugène, Kt., Gauthier, Green, Hanson, Hill, Kinley, Lapointe (*Matapédia*), MacLean (Prince), MacNeil, McCulloch, McDonald (*Souris*), Michaud, Neill, Pelletier, Pottier, Reid, Ryan, Stirling, Taylor (*Nanaimo*), Telford, Tolmie, Veniot et Ward.—26.

Sont aussi présentes les personnes intéressées dont le nom suit: M. Charles F. Gooderich, président de la *Sooke Harbour Fishing and Packing Company Limited*, de Sooke-Harbour, (C.-B.).

M. L. Claire Moyer, avocat d'Ottawa, conseil de la société susmentionnée.

M. W. A. Found, sous-ministre des Pêcheries, et M. A. J. Whitmore, chef de la division des pêcheries de l'Ouest au ministère des Pêcheries.

Le président expose l'objet de la réunion, puis lit, l'ordre de renvoi où se trouve indiquée la question qui sera mise en délibération, à savoir:

*Décidé:* Que la question de l'utilité d'émettre des permis pour l'emploi de parcs à rets dans les eaux de la Colombie-Britannique soit renvoyée au comité permanent de la marine et des pêcheries pour examen et rapport.

M. Neill expose que, avant d'entamer les délibérations, la question lui paraît d'une importance suffisante pour qu'on prenne les délibérations à la sténographie et qu'on fasse imprimer le compte rendu. Il propose donc, appuyé par M. Reid, que demande soit faite à la Chambre à cet effet.

On discute l'opportunité de l'impression du compte rendu. Mais la motion est en fin de compte adoptée.

Le Comité prie M. Found de présenter un exposé sur l'histoire de la pêche dans l'endroit visé. Ce qu'il fait, illustrant son travail de cartes et diagrammes.

Le témoin répond à de nombreuses questions posées par divers membres du Comité au cours de son exposé, parlant jusque vers une heure du soir, heure habituelle de l'ajournement.

Le président signale au Comité la nécessité de fixer le nombre d'exemplaires des procès-verbaux et du compte rendu qu'on fera imprimer, et aussi la proportion des exemplaires anglais et des exemplaires français, avant de présenter un rapport à la Chambre.